

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le deux juin, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOHSEN Raymond, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY, Philippe, MOHSEN Raymond, NEGRIER Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur ABIER François

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## AFFAIRES COMMUNALES

### **COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS** **EMPLOI CONTRACTUEL DE CATEGORIE C – CREATION DU POSTE**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux la création d'un poste contractuel d'un emploi de catégorie C à temps non complet, en application des dispositions de l'article 3 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'agent effectuera une durée hebdomadaire de 17,50 / 35<sup>ème</sup>. Il sera chargé de la propreté des locaux communaux et de la gestion de la salle polyvalente.

La rémunération de cet emploi sera calculée sur le 1<sup>er</sup> échelon, base de l'Indice Brut 350, Majoré 327.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, le renouvellement d'un emploi de catégorie C contractuel à temps non complet, en application des dispositions de l'article 3 3-3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Cet emploi sera basé sur une durée hebdomadaire de 17,50 / 35<sup>ème</sup>, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 350, Majoré 327.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits aux articles et chapitres prévus à cet effet, au BP 2020.

**11 Pour**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle la création d'un poste d'Adjoint Technique Contractuel à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le tableau de l'effectif du personnel est ainsi constitué.

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectif	Temps hebdo
Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 h
Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 h
Technique	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 h
Technique	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	C	1	17h50
Technique	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe contractuel	C	1	17h50
Culturelle	Adjoint Patrimoine territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	13 h

Les Conseillers approuvent. **11 Pour**

## **DELEGATIONS ET COMMISSIONS**

Le Maire propose à chacun des Conseillers Municipaux de faire le choix des commissions auxquelles ils souhaitent participer et qui seront sous la délégation des Adjointes.

Il demande également que les Conseillers Municipaux se prononcent sur les délégations intercommunales, chacune d'elle étant composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour chaque commune adhérente aux divers Syndicats.

3 responsables sont délégués à la Télésurveillance. En cas d'intrusions dans les bâtiments ou de problèmes ce sont eux qui seront contactés par la Sté Nexécur chargée de la Télésurveillance pour les locaux communaux.

Monsieur le Maire précise que les Commissions Communales ainsi constituées ne sont pas figées. D'autres membres pourront les intégrer, plus tard, s'ils le souhaitent.

Le tableau en annexe fait état des membres désignés pour les différentes commissions et délégations.

## **URBANISME**

Madame Mirande Martine propose qu'un nettoyage de l'ensemble des parcelles constituant le terrain destiné au futur lotissement soit fait afin qu'ensuite les élus puissent se rendre sur place pour définir les arbres et végétaux à conserver et ceux à éliminer.

Les Conseillers sont d'accord sur le principe. Toutefois il est rappelé qu'un schéma pour les fouilles complémentaires a été établi par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qu'il est possible que certains végétaux à conserver soient situés sur les zones de fouilles et seront donc détruits.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS MUNICIPAUX**

Le Maire expose qu'afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus municipaux peuvent bénéficier du remboursement de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions.

Il s'agit notamment de frais de déplacements, de transports et de séjours occasionnés pour des réunions au cours desquelles les élus représentent l'organe délibérant.

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux le remboursement de ces frais pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal de Préguillac.

Il précise que le remboursement sera fait sur présentation de notes de frais et plannings de réunions.

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

Les crédits nécessaires au remboursement de ces frais sont inscrits aux article et chapitre prévus à cet effet, au BP 2020. **11 Pour**

## **CONVENTION POUR LA CONCEPTION DE L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA CROISSETTE ET LA REALISATION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du carrefour du chemin de la Croisette.

Il présente une convention établie par le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour la mission de Maîtrise d'œuvre.

Elle comporte :

- La création d'un chemin piétonnier,
- Les travaux,
- La signalisation.

Il précise que l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée selon un ratio global au m<sup>2</sup> :

- si finition en bicouche : 65 000 € HT,

- si finition en enrobé : 75 000 € HT.

La rémunération du Syndicat Départemental se décompose de la façon suivante :

- mission concernant la réalisation de la mission projet : 1 900 € HT.

- mission étude, exécution, assistance des opérations de réception et garantie de parfait achèvement : 1.60 % sur le montant HT des travaux réalisés.

A la demande de la Commune, en complément, le syndicat pourra faire réaliser des relevés topographiques et la géolocalisation des réseaux souterrains. Coût de la mission 675 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte la convention établie par le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour la conception de l'aménagement du Chemin de la Croisette et la réalisation des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférents.

**11 Pour**

## QUESTIONS DIVERSES

### **CCID – Commission Communale des Impôts Directs**

Le Maire informe qu'à la suite des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée.

Il donne la parole à Madame Mirande Martine. Elle a déjà été membre de cette commission et explique brièvement le rôle des Commissaires.

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale. Les membres de la CCID signalent tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à leur connaissance. Ils participent à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés et dressent la liste des locaux de référence retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables.

L'installation de la CCID nécessite des propositions de commissaires de la part du Conseil Municipal. La commission se réunit annuellement. Elle est présidée par le Maire ou son représentant. Elle est constituée de 6 commissaires.

Le Maire précise que le Conseil Municipal doit proposer 24 noms au service des finances publiques dont seulement 12 seront retenus par ce service (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants).

Il suggère donc au Conseil Municipal de réfléchir à la liste des noms à proposer et informe que la liste définitive sera établie à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)**

Monsieur Body Philippe informe que le DAE a été installé sur la façade extérieure du Complexe Scolaire, côté place de la chaufferie bois.

Il ajoute que le fléchage et les panneaux indicateurs sont à positionner. Il propose aux Conseillers d'établir un parcours.

Après réflexion, Mesdames Raynal, Filliatreau, Messieurs Abier, Body et Négrier conviennent du 10 juin à 11h00 pour se retrouver sur place et convenir des meilleurs emplacements.

### **VOIRIE – ZONE 30**

Monsieur Body Philippe rappelle la décision du précédent Conseil Municipal concernant la pose des panneaux de la « zone 30 » sur la rue de Perjus et le Chemin de la Papillère.

- **Rue de Perjus** : Circulation dangereuse dans cette rue. Les personnes qui amènent les enfants à l'école circulent trop rapidement sur cette voie.

La pose de ces panneaux n'est pas forcément urgente pour le moment, car en période de déconfinement, la rue est à sens unique les matins de 8h00 à 9h00 et de 15h30 à 17h00.

- **Chemin de la Papillère** : Madame Lanternat précise que cette voie est aussi fréquentée par des véhicules qui roulent à grande vitesse. Il est nécessaire également de réduire la vitesse à 30 km/h. Elle rappelle que les riverains ont demandé cette modification.

Tout d'abord, les Conseillers conservent le projet établi par l'ancien Conseil et maintiennent la pose des panneaux. Ils débattent sur les emplacements de cette signalisation et sur la nécessité de maintenir l'idée de placer deux « Rappels 30 » sur les murs du cimetière de chaque côté de la rue.

Après débat, Monsieur Aubry propose de voir sur place avec Monsieur Négrier, responsable de la voirie, et Monsieur Body qui a suivi l'opération lors du précédent mandat.

Ils noteront précisément l'emplacement et le nombre de panneaux de signalisation à poser.

La proposition sera étudiée soit en réunion Maire, Adjointes et Délégués CM ou à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **HAIE DU TENNIS**

Le Maire rappelle qu'une partie de la haie du tennis a été arrachée et la seconde partie élaguée sur la hauteur et les côtés.

Le Conseil Municipal précédent avait envisagé le remplacement de la haie enlevée, par une essence d'arbres de type feuillus supportant la taille régulière.

Après débat, les Conseillers Municipaux ont constaté que depuis ces travaux, l'espace vert et la vue d'ensemble sur le terrain de sport et de loisirs sont bien dégagés. S'il y avait une nouvelle plantation, elle ne devrait pas excéder 1m de hauteur. Une haie plus haute cacherait la vue et la perspective.

Concernant la partie de la haie restante, le Maire précise que la taille drastique a endommagé les arbres, faut-il en conséquence la conserver en l'état ? Les Conseillers Municipaux proposent d'attendre pour voir l'évolution des végétaux. D'autres s'interrogent sur l'absence de haie et le fait qu'elle ne freine plus le vent. N'est-ce pas préjudiciable pour les joueurs de tennis ?

Après réflexion et débat, les élus passent au vote :

- Plantation d'une haie de feuillus – hauteur maximum 1 m : **1 Pour – 10 Contre**,
- Pas de remplacement de haie : **10 Pour – 1 Contre**,
- 1 arbuste planté devant la tranche de la haie coupée pour cacher le tronc découvert : **10 Pour – 1 Abstention**.

Le talus va être nivelé et engazonné.

Monsieur Négrier se charge de l'achat de l'arbuste et Monsieur Aubry panifiera la plantation.

### **PORTAIL ET GRILLE DE LA COUR DE LA MAIRIE**

Pour revoir l'aspect et l'accueil de la Mairie, Madame Mirande propose deux solutions et demande aux Conseillers de réfléchir à ce sujet :

- Enlever les grilles et le portail et créer une entrée aménagée de la cour de la Mairie,
- Nettoyer et poncer les grilles et le portail et les repeindre d'une couleur neutre.

Elle rappelle qu'à propos de cette deuxième solution, elle avait fourni un devis de peinture à la Mairie pour donner une idée des travaux qui pourraient être envisagés.

Le Maire ajoute que le portail jaune était destiné à la fermeture de la cour de l'école, le local de la Mairie étant précédemment une salle de classe.

L'ensemble des élus rappelle que le portail et les grilles sont une sécurité. Elles protègent non seulement la Mairie mais également l'atelier attenant.

Les Conseillers vont réfléchir à la question pour en discuter à la prochaine réunion.

### **REUNION D'INFORMATION SUR LA PREVENTION ROUTIERE**

Madame Mirande rappelle qu'il a été décidé d'organiser des réunions d'information auprès de la population.

Elle propose que la première rencontre publique porte sur la prévention et sécurité routière. Elle ajoute que Monsieur Bernard Christophe fait partie de la MAIF et peut faire une information sur ce thème. Il est d'accord pour intervenir. Cela pourrait inciter les citoyens à être un peu plus prudents sur les routes et compléterait l'idée de l'installation des 30 km / H sur certaines voies de la Commune.

Après en avoir débattu, les Conseillers envisagent cette réunion d'information en septembre 2020.

Madame Mirande propose également de recontacter Monsieur Allard de la DID (Direction des Infrastructures du Département) pour envisager une solution de ralentissement sur les entrées principales de la Commune. Elle rappelle que des études avaient déjà été faites mais elles n'ont pas abouti.

Elle ajoute également la nécessité d'installer un panneau indiquant le rétrécissement de la chaussée au niveau de l'étranglement de la rue Jean Giono, à l'entrée du Bourg.

Monsieur Négrier se charge de contacter Monsieur Allard.

### **TOITURES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Body informe que des fuites de toits ont été remarquées par les locataires au 2 rue des Passeroses. Il ajoute qu'il a pris un RV avec l'entreprise Préguibat pour se rendre sur place et constater les travaux à faire. Monsieur Body précise qu'il serait préférable que les devis en attente concernant les toitures des autres logements soient faits en même temps. Les toitures étant communes cela éviterait des raccords qui pourraient entraîner des fuites supplémentaires.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **STATION DE COMPOSTAGE**

Monsieur Négrier suggère à l'ensemble des Conseillers Municipaux de réfléchir sur l'idée de la station de compostage.

Le Maire propose que soient établis un projet et une proposition de faisabilité. Un programme de réalisation serait également utile.

Certains Conseillers Municipaux rappellent que les plus grosses contraintes sont la réglementation et la législation en matière de compostage, liées à l'aménagement d'une station de compostage.

Monsieur Négrier insiste sur le fait que l'idée doit être actée pour entreprendre une étude, ébaucher un plan et un programme.

L'ADEME et le service environnement de la CDA peuvent conseiller et donner les grandes lignes d'aménagement et de réglementation.

Madame Raynal suggère de réaliser, dans un premier temps, un programme définissant les besoins de la commune.

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord sur l'idée et proposent d'y réfléchir.

## REUNIONS ET CEREMONIES

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a lieu tous les jeudis matins à 8h entre le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux Délégués.

Un point est fait sur les travaux en cours et ceux à projeter.

Il suggère aux Conseillers Municipaux de transmettre, auprès du secrétariat de la Mairie ou des élus concernés, leurs suggestions ou les points qui leur paraissent importants et à aborder.

Les élus en prennent note.

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 29 juin 2020 à 21h00.